Groupe d'Action Locale LNCA — Pays Landes Nature Côte d'Argent — Région Nouvelle-Aquitaine — Union Européenne — Fond européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales — LEADER

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION

12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable
Le porteur de projet sélectionné devra retourner un dossier complet de demande de subvention dans un délai de 6 mois maximum à compter de sa sélection (cf. calendrier au recto).

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou **à créer** une activité/méthode non présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS…

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable

Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts…

0 pts : Non
1 pts : Oui

Social et sociétal

Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local…

0 pts : Non
1 pts : Oui

Environnemental

Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore…

0 pts : Non
1 pts : Oui

FICHE-ACTION 1.1 – Santé (5 points)

Le projet :

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

- Le projet vise-t-il à **mettre en réseau les professionnels** de santé, du médico-social, les élus et les institutionnels à travers des **outils et de l'information mutualisée** ?
- Favorise-t-il la mise en place de **rencontres thématiques santé** entre acteurs ?
- Contribue-t-il à la **mise en place de réseaux** de santé et médico-sociaux innovants ?
- Soutient-il l'**équipement** visant à conforter l'offre de soins de proximité (télémédecine, e-santé…) ?
- S'agit-il de réaliser une **étude** visant à consolider un projet dans le domaine de la santé ou du médico-social ?

BONUS

(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

Echéance de réalisation

Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER

L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS RELEVANT DU PROGRAMME LEADER

Le Comité de programmation LEADER fixe un délai de 6 mois maximum pour remettre le dossier de demande de subvention complet après la sélection, pour les projets sélectionnés à partir du comité de programmation du 16/03/2022 et dans le respect des délais du calendrier impartis au regard de l'organisation administrative du Groupe d'Action Locale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence des Services et Paiements.

En l'absence de fourniture d'un dossier complet dans ce délai, le dossier pourra être désélectionné et ne bénéficiera alors pas d'aide LEADER. Cette modalité fera l'objet d'un courrier envoyé aux porteurs de projet ayant été sélectionnés à partir de cette date et figure en préambule de la grille de sélection.

Les dates du tableau, ci-dessous, indiquées en rouge sont des dates ultimes qui doivent impérativement être respectées. Le respect des dates en vert est très fortement conseillé par l'Autorité de gestion afin de garantir une gestion fluide des dossiers.

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (**engagement juridique**)	**31/12/2023**
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	**31/12/2025**

Groupe d'Action Locale LNCA

PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

Région Nouvelle-Aquitaine

UNION EUROPEENNE — LEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION

12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable

Le porteur de projet sélectionné devra retourner un dossier complet de demande de subvention dans un délai de 6 mois maximum à compter de sa sélection (cf. calendrier au recto).

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou **à créer** une activité/méthode non présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS…

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable

Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts…

0 pts : Non
1 pts : Oui

Social et sociétal

Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local…

0 pts : Non
1 pts : Oui

Environnemental

Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore…

0 pts : Non
1 pts : Oui

FICHE-ACTION 1.2 – Mobilité (5 points)

Le projet :

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

- Le projet vise-t-il la mise en place de **nouvelles solutions de mobilité** ? La réalisation d'**études, l'animation de la concertation** et la réalisation de **schémas préalables** ayant pour but de favoriser les déplacements doux ?
- Les actions de **mutualisation, promotion, sensibilisation et de communication** autour de la mobilité durable ?
- Les aménagements de **cœur de bourg ou du bourg** intégrant une **piétonisation** et/ou favorisant des **déplacements doux** ?
- La **construction, équipement** des sites pour favoriser l'intermodalité ? La création et mise en place d'une **plateforme numérique locale** de mise en relation des personnes ayant un besoin en déplacement ?
- Le soutien à la création, au développement et réhabilitation **d'itinéraires de voies douces** visant à encourager les déplacements à pied, à vélo, équestre, en véhicule non-motorisé ?

BONUS

(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

Echéance de réalisation

Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER

L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS RELEVANT DU PROGRAMME LEADER

Le Comité de programmation LEADER fixe un délai de 6 mois maximum pour remettre le dossier de demande de subvention complet après la sélection, pour les projets sélectionnés à partir du comité de programmation du 16/03/2022 et dans le respect des délais du calendrier impartis au regard de l'organisation administrative du Groupe d'Action Locale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence des Services et Paiements.

En l'absence de fourniture d'un dossier complet dans ce délai, le dossier pourra être désélectionné et ne bénéficiera alors pas d'aide LEADER. Cette modalité fera l'objet d'un courrier envoyé aux porteurs de projet ayant été sélectionnés à partir de cette date et figure en préambule de la grille de sélection.

Les dates du tableau, ci-dessous, indiquées en rouge sont des dates ultimes qui doivent impérativement être respectées. Le respect des dates en vert est très fortement conseillé par l'Autorité de gestion afin de garantir une gestion fluide des dossiers.

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (**engagement juridique**)	**31/12/2023**
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	**31/12/2025**

Groupe d'Action Locale LNCA — Pays Landes Nature Côte d'Argent — Région Nouvelle-Aquitaine — Union Européenne — LEADER
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION

12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable
Le porteur de projet sélectionné devra retourner un dossier complet de demande de subvention dans un délai de 6 mois maximum à compter de sa sélection (cf. calendrier au recto).

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou **à créer** une activité/méthode non présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS…

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable

0 pts : Non
1 pts : Oui

Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts…

Social et sociétal

0 pts : Non
1 pts : Oui

Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local…

Environnemental

0 pts : Non
1 pts : Oui

Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore…

FICHE-ACTION 2.1 – Redynamisation centres-bourgs (5 points)

Le projet :

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

- Le **rayonnement du projet** permet-il au bourg de retrouver sa **fonction de centralité** en amenant de nouveaux services ou commerces ?
- Le projet concerne-t-il la réalisation de :
  - **plans de référence** ?
  - **études d'aménagement paysager** ?
  - **études inventoriant le patrimoine** ?
  - **études d'opportunité, de faisabilité et les études techniques** en amont des investissements et qui sont liés à des Plans Locaux d'Urbanisme ?
- Le projet est-il un projet pilote exemplaire qui **concilie urbanisme durable, lien social et développement économique** ?
- Le projet créé-t-il des **commerces, services de proximité** ?
- Le projet intègre-t-il une démarche de **participation citoyenne** ?

BONUS

(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

Echéance de réalisation

Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER

L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS RELEVANT DU PROGRAMME LEADER

Le Comité de programmation LEADER fixe un délai de 6 mois maximum pour remettre le dossier de demande de subvention complet après la sélection, pour les projets sélectionnés à partir du comité de programmation du 16/03/2022 et dans le respect des délais du calendrier impartis au regard de l'organisation administrative du Groupe d'Action Locale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence des Services et Paiements.

En l'absence de fourniture d'un dossier complet dans ce délai, le dossier pourra être désélectionné et ne bénéficiera alors pas d'aide LEADER. Cette modalité fera l'objet d'un courrier envoyé aux porteurs de projet ayant été sélectionnés à partir de cette date et figure en préambule de la grille de sélection.

Les dates du tableau, ci-dessous, indiquées en rouge sont des dates ultimes qui doivent impérativement être respectées. Le respect des dates en vert est très fortement conseillé par l'Autorité de gestion afin de garantir une gestion fluide des dossiers.

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (**engagement juridique**)	**31/12/2023**
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	**31/12/2025**

Groupe d'Action Locale LNCA — Pays Landes Nature Côte d'Argent — Région Nouvelle-Aquitaine — Union Européenne LEADER — Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION

12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable
Le porteur de projet sélectionné devra retourner un dossier complet de demande de subvention dans un délai de 6 mois maximum à compter de sa sélection (cf. calendrier au recto).

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou **à créer** une activité/méthode non présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS…

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable

0 pts : Non
1 pts : Oui

Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts…

Social et sociétal

0 pts : Non
1 pts : Oui

Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local…

Environnemental

0 pts : Non
1 pts : Oui

Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore…

FICHE-ACTION 2.2 – Transition énergétique (5 points)

Le projet :

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

- Le projet concerne-t-il la réalisation d'un **diagnostic** préalable à une **plateforme de rénovation énergétique ?**
- Concerne-t-il une **étude du potentiel des énergies renouvelables** ?
- Le projet vise-t-il la mise en place d'actions de **sensibilisation à la sobriété énergétique** auprès des particuliers, entreprises, artisans, commerçants, collectivités ?
- La réalisation **d'audits énergétiques groupés** pour les entreprises et les exploitations agricoles ?
- Le projet intègre-t-il une démarche de **participation citoyenne** ?

BONUS

(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

Echéance de réalisation

Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER

L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS RELEVANT DU PROGRAMME LEADER

Le Comité de programmation LEADER fixe un délai de 6 mois maximum pour remettre le dossier de demande de subvention complet après la sélection, pour les projets sélectionnés à partir du comité de programmation du 16/03/2022 et dans le respect des délais du calendrier impartis au regard de l'organisation administrative du Groupe d'Action Locale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence des Services et Paiements.

En l'absence de fourniture d'un dossier complet dans ce délai, le dossier pourra être désélectionné et ne bénéficiera alors pas d'aide LEADER. Cette modalité fera l'objet d'un courrier envoyé aux porteurs de projet ayant été sélectionnés à partir de cette date et figure en préambule de la grille de sélection.

Les dates du tableau, ci-dessous, indiquées en rouge sont des dates ultimes qui doivent impérativement être respectées. Le respect des dates en vert est très fortement conseillé par l'Autorité de gestion afin de garantir une gestion fluide des dossiers.

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (**engagement juridique**)	**31/12/2023**
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	**31/12/2025**

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION

12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable
Le porteur de projet sélectionné devra retourner un dossier complet de demande de subvention dans un délai de 6 mois maximum à compter de sa sélection (cf. calendrier au recto).

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou **à créer** une activité/méthode non présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS…

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable

0 pts : Non
1 pts : Oui

Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts…

Social et sociétal

0 pts : Non
1 pts : Oui

Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local…

Environnemental

0 pts : Non
1 pts : Oui

Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore…

FICHE-ACTION 3.1 – Circuits courts (5 points)

Le projet :

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

- Le projet est-il en lien avec **l'animation d'une démarche collective** sur le territoire, comprend-il la mise en place d'un groupe de travail composé de producteurs ?
- La **réalisation d'études** d'opportunité, de faisabilité et technico-économiques en amont des investissements ?
- La construction des **systèmes de commercialisation/magasins de producteurs/conserverie et laboratoire de transformation** ?
- Le propose-t-il de la **formation, sensibilisation, communication** auprès des producteurs, gestionnaires de cantines, cuisiniers, la population, les enfants ?
- Soutient-il des **investissements mutualisés**, la valorisation **d'outils collectifs** qui permettent le fonctionnement en circuits courts ?

BONUS

(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

Echéance de réalisation

Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER

L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS RELEVANT DU PROGRAMME LEADER

Le Comité de programmation LEADER fixe un délai de 6 mois maximum pour remettre le dossier de demande de subvention complet après la sélection, pour les projets sélectionnés à partir du comité de programmation du 16/03/2022 et dans le respect des délais du calendrier impartis au regard de l'organisation administrative du Groupe d'Action Locale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence des Services et Paiements.

En l'absence de fourniture d'un dossier complet dans ce délai, le dossier pourra être désélectionné et ne bénéficiera alors pas d'aide LEADER. Cette modalité fera l'objet d'un courrier envoyé aux porteurs de projet ayant été sélectionnés à partir de cette date et figure en préambule de la grille de sélection.

Les dates du tableau, ci-dessous, indiquées en rouge sont des dates ultimes qui doivent impérativement être respectées. Le respect des dates en vert est très fortement conseillé par l'Autorité de gestion afin de garantir une gestion fluide des dossiers.

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (**engagement juridique**)	**31/12/2023**
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	**31/12/2025**

Groupe d'Action Locale LNCA — Pays Landes Nature Côte d'Argent — Région Nouvelle-Aquitaine — Union Européenne — LEADER — Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION

12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable
Le porteur de projet sélectionné devra retourner un dossier complet de demande de subvention dans un délai de 6 mois maximum à compter de sa sélection (cf. calendrier au recto).

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou **à créer** une activité/méthode non présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS…

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable

0 pts : Non
1 pts : Oui

Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts…

Social et sociétal

0 pts : Non
1 pts : Oui

Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local…

Environnemental

0 pts : Non
1 pts : Oui

Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore…

FICHE-ACTION 3.2 – Patrimoine (5 points)

Le projet :

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

- Le projet est-il en lien avec la réalisation d'**études** en amont des investissements et des projets de valorisation du patrimoine ?
- La réalisation d'actions de **préservation, valorisation, sensibilisation, outils pédagogiques, signalétiques, promotion, découverte** du patrimoine artistique, industriel, historique, culturel et ou naturel ?
- L'investissement et équipement pour une mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique, industriel, ou artistique **dans une logique d'attraction touristique** ?
- Des actions de restauration, réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine bâti **auprès des publics** ?
- Le projet inclue-t-il une démarche de **participation citoyenne** ?

BONUS

(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

Echéance de réalisation

Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER

L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS RELEVANT DU PROGRAMME LEADER

Le Comité de programmation LEADER fixe un délai de 6 mois maximum pour remettre le dossier de demande de subvention complet après la sélection, pour les projets sélectionnés à partir du comité de programmation du 16/03/2022 et dans le respect des délais du calendrier impartis au regard de l'organisation administrative du Groupe d'Action Locale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence des Services et Paiements.

En l'absence de fourniture d'un dossier complet dans ce délai, le dossier pourra être désélectionné et ne bénéficiera alors pas d'aide LEADER. Cette modalité fera l'objet d'un courrier envoyé aux porteurs de projet ayant été sélectionnés à partir de cette date et figure en préambule de la grille de sélection.

Les dates du tableau, ci-dessous, indiquées en rouge sont des dates ultimes qui doivent impérativement être respectées. Le respect des dates en vert est très fortement conseillé par l'Autorité de gestion afin de garantir une gestion fluide des dossiers.

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (**engagement juridique**)	**31/12/2023**
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	**31/12/2025**

Groupe d'Action Locale LNCA — Pays Landes Nature Côte d'Argent — Région Nouvelle-Aquitaine — Union Européenne LEADER — Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION

12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable
Le porteur de projet sélectionné devra retourner un dossier complet de demande de subvention dans un délai de 6 mois maximum à compter de sa sélection (cf. calendrier au recto).

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou **à créer** une activité/méthode non présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS…

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable

Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts…

0 pts : Non
1 pts : Oui

Social et sociétal

Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local…

0 pts : Non
1 pts : Oui

Environnemental

Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore…

0 pts : Non
1 pts : Oui

FICHE-ACTION 3.3 – Valorisation déchets (5 points)

Le projet :

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

- Le projet vise la réalisation d'**études** concernant la valorisation des déchets ?
- L'émergence et développement de projets de filières de valorisation des déchets par la création de **groupes de travail, de rencontres des acteurs, de séminaires, de conférences** sur la thématique ?
- Le soutien à l'investissement et à l'équipement de projet filières de valorisation des déchets : **plateforme de broyage, plateforme de valorisation, ressourcerie, recyclerie** ?
- La mise en place d'actions de **sensibilisation/communication** auprès de la population pour tendre vers le zéro déchet ou la réduction des déchets ?
- Le projet tient compte d'un **état de l'art** préalable, d'une **cartographie des acteurs** engagés sur cette thématique ?

BONUS

(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

Echéance de réalisation

Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER

L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS RELEVANT DU PROGRAMME LEADER

Le Comité de programmation LEADER fixe un délai de 6 mois maximum pour remettre le dossier de demande de subvention complet après la sélection, pour les projets sélectionnés à partir du comité de programmation du 16/03/2022 et dans le respect des délais du calendrier impartis au regard de l'organisation administrative du Groupe d'Action Locale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence des Services et Paiements.

En l'absence de fourniture d'un dossier complet dans ce délai, le dossier pourra être désélectionné et ne bénéficiera alors pas d'aide LEADER. Cette modalité fera l'objet d'un courrier envoyé aux porteurs de projet ayant été sélectionnés à partir de cette date et figure en préambule de la grille de sélection.

Les dates du tableau, ci-dessous, indiquées en rouge sont des dates ultimes qui doivent impérativement être respectées. Le respect des dates en vert est très fortement conseillé par l'Autorité de gestion afin de garantir une gestion fluide des dossiers.

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (**engagement juridique**)	**31/12/2023**
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	**31/12/2025**

Groupe d'Action Locale LNCA — Pays Landes Nature Côte d'Argent — Région Nouvelle-Aquitaine — Union Européenne — LEADER — Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION

12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable

Le porteur de projet sélectionné devra retourner un dossier complet de demande de subvention dans un délai de 6 mois maximum à compter de sa sélection (cf. calendrier au recto).

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou **à créer** une activité/méthode non présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS…

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable

0 pts : Non
1 pts : Oui

Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts…

Social et sociétal

0 pts : Non
1 pts : Oui

Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local…

Environnemental

0 pts : Non
1 pts : Oui

Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore…

FICHE-ACTION 4 – Coopération (5 points)

Le projet :

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

- La coopération concerne-t-elle au moins une des thématiques de la **stratégie LEADER du Pays** ?
- Le projet a-t-il vocation à **échanger et collaborer** avec un ou plusieurs territoires soumis aux **mêmes enjeux et problématiques** ?
- Le projet tient compte d'un **état de l'art** préalable, d'une **cartographie des acteurs** engagés sur cette thématique ?
- Vise-t-il à mettre au point des **initiatives conjointes** entre des territoires partageant un **patrimoine commun** ?
- Le projet prévoit-il le rendu d'un **livrable/événement** commun avec les

BONUS

(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / **1 pts :** Oui

Echéance de réalisation

Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER

L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS RELEVANT DU PROGRAMME LEADER

Le Comité de programmation LEADER fixe un délai de 6 mois maximum pour remettre le dossier de demande de subvention complet après la sélection, pour les projets sélectionnés à partir du comité de programmation du 16/03/2022 et dans le respect des délais du calendrier impartis au regard de l'organisation administrative du Groupe d'Action Locale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence des Services et Paiements.

En l'absence de fourniture d'un dossier complet dans ce délai, le dossier pourra être désélectionné et ne bénéficiera alors pas d'aide LEADER. Cette modalité fera l'objet d'un courrier envoyé aux porteurs de projet ayant été sélectionnés à partir de cette date et figure en préambule de la grille de sélection.

Les dates du tableau, ci-dessous, indiquées en rouge sont des dates ultimes qui doivent impérativement être respectées. Le respect des dates en vert est très fortement conseillé par l'Autorité de gestion afin de garantir une gestion fluide des dossiers.

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (**engagement juridique**)	**31/12/2023**
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	**31/12/2025**